

Voilà donc un aveu formel et précieux qu'il importe de recueillir et de fixer. J'ai voulu ajouter, s'il était possible, quelques détails à l'authenticité de ces faits, en consultant avec soin les archives de la mairie et de la préfecture, qui ne m'ont pas offert la moindre trace d'un fait public si important. Je pensais être plus heureux dans les archives de l'Académie, dont les membres avaient eux-mêmes dressé le procès-verbal des expériences de M. le marquis de Jouffroy. Mais, à mon grand étonnement, j'ai eu la contrariété et le regret de ne trouver aucun indice de cette dernière opération, ni de l'innovation qui en a été l'objet. Les procès-verbaux des mois de juin, juillet, août et septembre 1783, rédigés alternativement par MM. Bory et de la Tourette, secrétaires en exercice, n'en font aucune mention. M. Collomb, professeur au collège de chirurgie, directeur de l'Académie, n'en parle pas non plus dans le compte-rendu des travaux de la compagnie, qu'il présenta dans l'assemblée publique du 2 décembre de la même année. Cet oubli prouve seulement combien il importe que les compte-rendus des corps savants, ne laissent échapper aucun détail, aucun document sur leurs travaux, qui peuvent avoir toujours un intérêt plus ou moins vif, plus ou moins présent, et plus ou moins réel pour l'avenir. Les expériences du pyroscaphe, dirigées par M. de Jouffroy, hors du sein de l'Académie, pouvaient, à la rigueur, se dérober à l'analyse des procès-verbaux ; mais puisqu'elles avaient été constatées par des académiciens, elles ne devaient pas être négligées dans le rapport général du directeur ou président.

Il faut bien se garder de rien conclure de cette omission, contre la priorité d'invention justement attribuée à M. de Jouffroy. Tous les titres authentiques de cette prio-